

A Arras le 20 janvier 2017



SNUipp/FSU 62
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

A Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale

Objet : évaluation des professeurs des écoles débutants pendant l'année scolaire 2016-2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans son courrier daté du 16 décembre 2016, Mme la Ministre précise les modalités transitoires d'évaluation des enseignants pour cette année scolaire.

Concernant les T1 et T2, ils doivent continuer de bénéficier de « visites d'accompagnement et de conseils personnalisés ». Ces visites ne doivent pas donner lieu à une note puisqu'ils ne seront pas concernés par un avancement accéléré de carrière l'année scolaire prochaine.

Le SNUipp-FSU 62 souhaite connaître les modalités retenues pour ces visites dans notre département.

Quelle forme prennent-elles ? Par qui sont-elles assurées ? Comment les personnels sont-ils avertis de ces visites et dans quel délai ?

Qu'en est-il particulièrement des T2, des inspections notées ont-elles déjà eu lieu ?

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Dominique Dauchot,
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62